



Politique d'affichage

Palais des sports de Val-d'Or

Rédigée par :

Renée Labonne, agente de communications
Martin Desrosiers, régisseur du Palais des sports
Céline Brindamour, conseillère responsable du dossier des loisirs

Janvier 2005

Politique d'affichage Palais des sports de Val-d'Or

But

Uniformiser l'affichage de photos, trophées et bannières dans le Palais des sports ainsi que mettre en évidence les individus et équipes qui se sont distingués dans leur sport respectif.

Organismes visés

Association du hockey mineur de Val-d'Or , Club de patinage artistique de Val-d'Or, Old Timers et Tournois Cris.

1- Photos

Lieu d'affichage

Les photos seront affichées sur le mur d'entrée du Palais des sports, du côté droit.

Droits acquis

Les photos qui étaient déjà affichées au Palais des sports lors de l'adoption de cette politique possèdent un droit acquis. Elles seront relocalisées et affichées dans le restaurant du Palais des sports.

Détails techniques

Les photos doivent être d'une dimension de 11 pouces de hauteur par 14 pouces de largeur pour les équipes et 14 pouces de hauteur et 11pouces de largeur pour les individus. Une bordure de deux pouces doit être réservée au bas de la photo pour l'identification des membres de l'équipe ou de l'individu. Pour connaître les détails graphiques reliés à l'identification des équipes ou individus, consultez le modèle ci-joint. Les photos doivent être encadrées. Aucun laminage ne sera accepté.

Procédures à suivre

Les équipes ou individus candidats doivent être recommandés par leur organisme. Les candidatures seront par la suite étudiées par un comité formé du conseiller responsable du dossier sports et plein air, du régisseur du Palais des sports et de l'agent de communication.

L'organisme aura ensuite la responsabilité de la réalisation de la photo en respectant les critères établis. L'affichage sera effectué par le personnel du Palais des sports.

Critères

a) Hockey mineur

Bénévoles, arbitres, marqueurs et chronométrateurs: Cumuler 20 années d'implication au sein de l'Association de hockey mineur de Val-d'Or ou au sein d'organismes régionaux régissant le hockey en Abitibi-Témiscamingue.

Joueur : Avoir disputé au moins un match dans la Ligue nationale de hockey.

Équipes : Avoir remporté un championnat provincial de hockey.

b) Patinage artistique

Bénévoles et entraîneurs (oeuvrant de façon bénévole ou rémunéré) : Cumuler 20 années d'implication au sein du Club de patinage de patinage artistique de Val-d'Or ou au sein d'organismes régionaux régissant le patinage artistique en Abitibi-Témiscamingue .

Patineur : Avoir remporté un championnat provincial de patinage artistique.

2- Bannières

Lieux d'affichage

Les bannières témoignant d'un titre de champion provincial seront affichées sur la première glace du Palais des sports. Les bannières de champions de tout autre tournoi seront affichées sur la 2^e glace du Palais des sports.

Critères

Les bannières se retrouvant sur la première glace du Palais des sports doivent avoir été attribuées à une équipe ayant remporté un championnat provincial de hockey. Les bannières figurant sur la 2^e glace du Palais des sports doivent avoir été attribuées à une équipe championne d'un tournoi. Les bannières attribuées à une équipe finaliste ne seront pas acceptées.

L'affichage de la 2^e glace inclura les bannières remportées au cours des cinq dernières années.

Procédures à suivre

L'Association de hockey mineur a la responsabilité de sélectionner les bannières. L'installation sera effectuée par le personnel du Palais des sports.

3- Trophées

Lieu d'affichage

Une armoire à trophées sera réalisée aux frais de la Ville de Val-d'Or.

Critères

a) Hockey mineur

L'armoire sera réservée pour les trophées de champions provinciaux ainsi que pour les différents honneurs remportés par l'Association de hockey mineur.

b) Patinage artistique

L'armoire sera réservée pour les trophées de champions provinciaux, les différents honneurs remportés par le Club de patinage artistique de Val-d'Or ainsi que la plaque hommage à M. Ernie-Kercmar.

c) Tournoi Kiwanis

L'armoire sera réservée pour les trophées perpétuels.

d) Tournoi Old Timers

L'armoire sera réservée pour les trophées perpétuels.

e) Tournois autochtones

L'armoire sera réservée pour les trophées perpétuels.